

## 13/ LOCAL DES ENSEIGNANTS

### Définition du produit :

Local spécifique destiné aux enseignants et permettant d'assurer les obligations et responsabilités liées à leur mission. Il inclut les exigences fonctionnelles du Cahier des charges fonctionnel Vestiaires-sanitaires.

### Environnement du produit :

Cet équipement fait partie intégrante d'autres équipements (gymnase, stade, salle d'activité...). Il doit permettre aux enseignants et à toute personne participant à l'encadrement de bénéficier d'un lieu particulier, adapté, intégré à l'établissement sportif utilisé pour les pratiques d'activités physiques, sportives et artistiques. Cet équipement particulier doit pouvoir offrir les meilleures conditions de réalisation des actions qui précèdent et suivent toutes les interventions.

*Ce document décrit plus particulièrement les caractéristiques spécifiques auxquelles doivent répondre les locaux (vestiaires, sanitaires et espaces de préparation) destinés à l'encadrement afin de permettre la préparation des activités physiques et sportives dans le cadre scolaire ou dans une structure d'accueil collectif à objectif éducatif.*

## RECOMMANDATIONS ET CAHIERS DES CHARGES FONCTIONNELS

### SÉCURITÉ

#### FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ

En matière de **sécurité**, le local des professeurs, au-delà du respect strict des règles concernant la sécurité des établissements recevant du public, doit permettre d'assurer efficacement la surveillance nécessaire à la sécurité des élèves, par sa conception et son emplacement.

Il doit, de plus, assurer la sécurité des personnes qui encadrent les activités physiques, sportives et artistiques et de leurs biens en leur présence et en leur absence.

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SÉCURITÉ	F1	Permettre d'assurer les obligations de service	- proximité des vestiaires des élèves.			0	- regard donnant sur les lieux de pratique et des voies de circulation.	7,3
	F2	Être sécurisé pour les personnes et les biens	- assurer toutes les fonctions de sécurité ; - présenter les garanties anti-effraction		Normes bâtiment.	0	- téléphone ; - coffre pour objets précieux.	8

## PÉDAGOGIE.

### FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE LA PÉDAGOGIE.

Dans le domaine de la **pédagogie**, le local des enseignants et des intervenants doit être conçu :

- pour faciliter les réunions de travail ;
- pour faciliter la préparation des interventions.

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
PÉDAGOGIE	F3	Permettre les réunions de travail	- de surface suffisante pour recevoir : tables, chaises, armoires individuelles ... - nombre d'enseignants.			1	- mobilier, panneaux, tableaux.	7,3

## ESTIME

### FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE L'ESTIME ET DE L'USAGE

Dans le domaine de l'**estime** et de l'**usage**, cet équipement particulier doit :

- être accueillant ;
- permettre le calme et le repos ;
- permettre de satisfaire les règles d'hygiène ;
- permettre le changement de tenue ;
- permettre le rangement de tenues de rechange.

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
ESTIME	F4	Être convivial	- espaces de travail, de détente et d'habillage prévus.			1	- en zones distinctes.	6,3
	F5	Permettre l'hygiène	- espaces sanitaires équipés et différenciés.			0	- douches et WC séparés hommes et femmes.	6,6
	F6	Être accueillant	- couleur et aspect des revêtements de sol et muraux ; - température.	8° – 20° C		1		5,9
USAGE	F7	Permettre le changement de tenue	- nombre d'enseignants.			0		6,4

## LOCAL DES ENSEIGNANTS ET DES INTERVENANTS

### RAPPEL DES TEXTES ET DES NORMES

Normes du bâtiment.

Réglementation concernant les ERP (Etablissements recevant du public).

Le présent document est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur le portail des marchés publics à la rubrique :  
« guides et recommandations » des GPEM (Internet : [djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics](http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics)).